

Mandat du Fonds Rosemary Lambie pour l'apprentissage : Respecter nos voisins autochtones

1. Sur la recommandation conjointe du Cercle de leadership pour la promotion des relations justes et de l'équipe dirigeante en matière de biens immobiliers et de finances, le Conseil régional Nakonha:ka établit le Fonds Rosemary Lambie pour l'apprentissage : Respecter nos voisins autochtones.
2. Ce fonds vise à honorer le service fidèle de la pasteur Rosemary Lambie pendant de nombreuses années au sein du consistoire, du synode et enfin en tant que ministre exécutive du conseil régional, ainsi que son engagement et sa passion pour l'apprentissage sur nos frères, sœurs et voisins autochtones.
3. Après avoir demandé le conseil des communautés de foi mohawk de Kanesatake et de Kahnawake, et après avoir également cherché à établir des relations avec les communautés autochtones des régions nord et est du Conseil régional Nakonha:ka, le fonds sera utilisé pour promouvoir l'éducation, le co-apprentissage et l'établissement de bonnes relations afin que nous puissions tous avoir une meilleure compréhension de l'histoire et/ou des expériences et des préoccupations contemporaines de nos voisins autochtones. Il faudra donc apprendre à travailler ensemble « d'une bonne façon ».
4. L'équipe dirigeante en matière de biens immobiliers et de finances a recommandé qu'environ 20 % du fonds de réserve pour éventualités soient alloués à la création de ce nouveau fonds qui serait de 100 000 \$ à compter du 1er janvier 2023 et le conseil régional accepte cette recommandation. D'autres dons et allocations au fonds sont autorisés et encouragés. Le fonds sera détenu et administré par le Conseil des finances et de l'expansion qui fera tous les décaissements conformément aux directives du conseil régional en vertu du présent mandat.
5. Étant donné que les besoins sont importants, mais que le fonds devrait durer plusieurs années, le décaissement annuel des fonds est limité comme maximum à a) 5 % du solde des capitaux au début d'une année donnée et b) 20 000 \$.
6. Les demandes de subvention seraient reçues par le Cercle de leadership pour la promotion des relations justes qui aura la responsabilité de correspondre avec les candidats à la subvention pour toute question. Des représentants nommés par Kanesatake et Kahnawake seraient essentiels dans ce processus. Les subventions

seraient ensuite transmises à l'équipe dirigeante en matière de financement et de soutien.

7. Les demandes de subvention doivent être présentées selon le format standard de l'équipe dirigeante en matière de financement et de soutien, mais celle-ci acceptera une forme plus abrégée recommandée par le cercle. Les demandes de subvention pourront être rédigées dans des langues autochtones et le conseil régional assumera les frais de traduction en anglais ou en français.

8. Comme l'exige la politique du conseil régional, toutes les subventions du fonds nécessitent la recommandation de l'équipe dirigeante en matière de financement et de soutien et doivent être versées aux communautés de foi de l'Église Unie du Canada, à ses partenaires ou à d'autres organismes de bienfaisance canadiens enregistrés.

9. Le Cercle de leadership pour la promotion des relations justes peut proposer des modifications à ce mandat que l'équipe dirigeante en matière de financement et de soutien et le conseil régional doivent, en principe, accepter de bonne foi.

10. Toutes les parties prient pour que le Saint-Esprit nous guide dans notre ouverture à en apprendre davantage sur nos frères, sœurs et voisins autochtones, ce qui honorera l'exemple et le ministère de la pasteure Rosemary Lambie parmi nous.